

## DÉLIBÉRATION 2020 - 01

### SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Délibération portant approbation de l'avenant n°5 à la Délégation de Service Public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord Pas-de-Calais Numérique**

Le vingt-deux janvier deux mille vingt, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental du Nord (Préfecture) à Lille, sur convocation en date du seize janvier deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	M. Charles BAREGE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. COULON
	M. Nicolas BERTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. PHILIPPE
	M. Salvatore CASTIGLIONE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Annie DEFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Christine ENGRAND	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. André FIGOUREUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Anthony JOUVENEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jacques PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Gérard PHILIPPE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Département du Nord	Mme Martine FILLEUL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Jean-Marc GOSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Mickaël HIRAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Anne VANPEENE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Alain DELANNOY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Maïté MULOT-FRISCOURT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Claude PRUDHOMME	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme MESSEANNE
		<b>10</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>3</b>

**Le comité syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1425-1 ;

**Vu** le Code des Postes et Communications électroniques ;

**Vu** l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

**Vu** le Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

**Vu** la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 ;

**Vu** l'avenant n°1 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 approuvé par délibération n° 2017-23 du 6 novembre 2017 et conclu le 13 décembre 2017 ;

**Vu** l'avenant n°2 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 approuvé par délibération n° 2017-26 du 20 décembre 2017 et conclu le 20 décembre 2017 ;

**Vu** l'avenant n°3 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 approuvé par délibération n° 2018-10 du 6 juin 2018 et conclu le 30 août 2018 ;

**Vu** l'avenant n°4 à la Convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 approuvé par délibération n° 2019-01 du 28 janvier 2019 et conclu le 12 avril 2019 ;

**Vu** le projet d'avenant n°5 annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que le Syndicat mixte ouvert Nord-Pas-de-Calais Numérique a conclu, le 4 novembre 2016, une convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit des départements du Nord et du Pas-de-Calais, avec un groupement momentané d'entreprises constitué des sociétés Axione, Bouygues Energies & Services, Mirova et Mirova SP2, auquel la société THD 59-62 s'est, par la suite, substituée en qualité de société délégataire du service public ;

**Considérant** qu'il est apparu nécessaire de faire évoluer le catalogue de service, la grille tarifaire et les contrats de services associés afin de répondre aux attentes des Usagers du Réseau en particulier les OCEN ;

**Considérant** qu'il convient d'adapter les règles de réalisation des raccordements finals, notamment pour intégrer des modalités et des délais de traitement des incidents ;

**Considérant** qu'il convient d'étendre le périmètre de la DSP à la commune de Vitz-sur-Authie ;

**Après avoir entendu le rapporteur,  
Sur proposition du Président,**

### **DECIDE**

- d'approuver l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 ainsi que tous les actes afférents ;

### **AUTORISE**

- le Président à signer l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique conclue le 4 novembre 2016 ainsi que tous les actes afférents ;

Le Président et le Directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Adopté par :

- Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 13

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le

**Annexe** : Projet d'avenant n° 5